

Cahier des charges – Commission de spéléologie scientifique (CSS)

La CSS dispose d'un comité directeur (bureau). Ce comité directeur constitue un groupe de travail de la Plateforme Géosciences de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) conformément à l'art. 13 des statuts de SCNAT, ainsi que des art. 5 et 7 du règlement interne de SCNAT. Le comité directeur de la CSS participe aux activités et tâches de la Plateforme Géosciences et prend position lors de débats de politique scientifique.

1. Conformément à l'art. 13 des statuts et l'art. 6 du règlement interne de la SCNAT, la CSS représentée par son comité directeur peut solliciter un soutien financier de la part de SCNAT, ceci dans le cadre des demandes de subventions qui ont lieu chaque année lors de l'établissement du budget des plates-formes. Les subsides accordés par SCNAT servent à l'accomplissement des tâches suivantes :

- a) Inventaires spéléologiques de la Suisse – documentation et publication
- b) Bulletin bibliographique spéléologique – analyse et banque de données
- c) Plateforme paléontologie et quaternaire – coordination et diffusion des résultats
- d) Rencontres d'hiver de la SSS

Une personne du comité directeur de la CSS, appuyée par les autres membres du comité directeur, se charge d'organiser la rencontre d'hiver

- e) Congrès nationaux

Le comité directeur de la CSS prend note des travaux scientifiques associés aux congrès et gère ces travaux. Notamment il peut solliciter la collaboration des autres membres de la CSS qui normalement ne participent pas activement à la vie de celle-ci.

- f) Encouragement à la relève scientifique

La CSS encourage les jeunes spéléologues à participer aux rencontres scientifiques nationales et internationales afin de présenter leurs travaux de recherche.

2. La CSS est le conseil scientifique de l'ISSKA. Elle évalue la stratégie de recherche et donne un préavis au Conseil de l'ISSKA. A ce titre, le président de la CSS est membre du Conseil de l'ISSKA.

Tous les membres du comité directeur de la CSS sont tenus de relire les documents fournis par l'ISSKA et de donner leur opinion.

3. La CSS participe à l'encadrement scientifique des stages SSS

Le comité directeur de la CSS coordonne - avec la commission formation de la SSS - l'organisation des stages scientifiques et donne une aide substantielle à leur réalisation.

4. La CSS participe au soutien des recherches scientifiques entreprises par les spéléologues. Il convient de définir quelques règles:

- a) Les activités propres des membres de la CSS ne figurent pas parmi les projets soutenus par la Commission.
- b) Les demandes de soutien (comme toute autre activité sous le nom de la CSS) doivent être portées à la connaissance du comité directeur de la CSS et être approuvées par celui-ci.

c) La CSS peut mener des activités propres, qui nécessitent une planification à l'avance et un suivi conséquent.

Tout appui donné par la CSS ou tout projet qui se déroule sous l'égide de la CSS doit être approuvé par le comité directeur. Le comité directeur peut solliciter la collaboration des membres de la CSS pour la réalisation de certains projets.

5. La CSS nomme un ou plusieurs candidats au Prix Bitterli.
6. Le comité directeur de la CSS délivre chaque année un rapport écrit sur ses activités au secrétariat général de SCNAT et au bureau de la SSS.
7. Le comité directeur de la CSS présente chaque année les comptes et le bilan de son dernier exercice au service des finances de SCNAT et au bureau de la SSS.

Ce cahier des charges se base sur la version du 18.8.2011 avec des petites adaptations conformément à la rencontre d'automne de la SSS du 17.10.15.

Regensdorf, le 18.10.2015



Hans Stünzi

Président de la Commission de spéléologie scientifique (CSS)